

ABONNEMENT

Saumur
En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

ou s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ou s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 SEPTEMBRE

Les statues du jour

En signalant, il y a quelques mois, l'inauguration de la statue de Danton, un de nos confrères s'écriait : « Robespierre est jaloux ! »

Dans peu de jours, l'ombre apaisée de « l'Incorruptible » n'aura rien à envier à celle de l'abominable auteur des massacres de Septembre. L'inventeur du culte de la Raison aura, à son tour, les honneurs de l'apothéose.

Et pourquoi pas ? Robespierre fait partie du « bloc dont on ne doit rien détacher » ; et, comme un autre, plus même qu'un autre, il mérite que son image resplendisse, radiante et fière, sur une des places de ce Paris où il a eu la gloire sans seconde d'élever la guillotine à la hauteur d'une institution sociale.

Ce que j'en dis n'a rien de commun avec l'ironie. Je parle très sérieusement, et je serais fâché qu'on se méprit sur le sentiment qui m'inspire. On ne plaisante pas avec ces grands personnages de la Révolution, surtout quand, au lieu de « s'arrêter aux simples bagatelles », ils ont poussé l'amour de la patrie jusqu'à la dépenaler, avec l'aide du bourreau. Seulement, il faut que les amateurs de statues se montrent logiques et poussent leur œuvre jusqu'au bout : ils ont déjà pensé à Marat sans doute ; mais ils ont oublié Hébert, Collot d'Herbois, Gouthon, Fouquier-Tinville et quelques autres braves sans-culottes qui attendent impatiemment, dans le séjour des morts, des monuments dignes à la fois de leurs services et de leur gloire.

Ah ! quel peuple sommes-nous ! Est-ce de l'égarément ? est-ce de la perversion ? Je ne sais ; mais, s'il m'arrive jamais de passer près de la statue de Robespierre, il me semblera être envahi par une forte odeur de sang, et bien sûr mes rêves seront hantés des visions d'échafauds. Non seulement l'échafaud du roi Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette, des grands seigneurs, des grands magistrats, des grands prélats, des grands poètes, des grands savants ; mais encore l'échafaud des hommes du peuple, des vieilles femmes, des jeunes filles, des enfants ; puis l'échafaud dont les degrés furent gravés tour à tour par les grands révolutionnaires, qui s'égorgeront à l'envi pendant de longs mois, au milieu des pillages, des vols, des incendies et des massacres. Époque furibonde et scandaleusement cruelle et lâche, qu'on ne parviendra jamais à réhabiliter par le marbre ou le bronze, et qui pèse sur notre histoire d'un poids si lourd que son fardeau nous accable.

Nous en sommes arrivés en un point où nous ne trouvons rien de mieux que de glorifier des monstres. A quand Louvel ? à quand Ali-baud ? à quand Fieschi ? à quand Orsini ? à quand Raoul Rigault ? à quand Ravachol ? Ces scélérats-là ne s'égalent sans doute ni à Danton, ni à Robespierre, ni à Marat, ni même à Carrier ; mais ils n'en ont pas moins travaillé pour le triomphe des bons principes, et un

hommage leur étant légitimement dû, je ne désespère point de les voir, eux aussi, offerts en effigie à l'admiration reconnaissante des foules.

Et je me demande ce que l'étranger doit penser de nous, quand nous célébrons ainsi le crime dans ce qu'il offre de plus odieux à l'épouvante du monde civilisé. Je me le demande en craignant de me répondre, tant il me semble que j'aurais honte de le connaître. Aucun peuple en aucun temps n'a donné un tel spectacle, si plein de démente et d'opprobre ; et la postérité, quand l'indignation vengeresse aura anéanti ces indignes images, ne voudra pas croire qu'on ait jamais pu en souiller les regards d'une nation honnête et sage jusque dans ses passagères erreurs ; et son incrédulité sera la plus énergique flétrissure que sa justice souveraine puisse infliger à une entreprise de réhabilitation odieuse, misérable et véritablement déshonorante.

Ne souhaitez pas que j'aie plus avant dans l'appréciation de la monstruosité qui est en train de s'accomplir. Ma plume, je le sens, s'animerait volontiers au souffle de la colère. Et je n'ai pas le droit de dépasser, dans les colonnes de ce journal, la mesure du calme parfait et de l'entière modération. Mais ce que je ne dis pas, vous ne manquerez guère de le deviner. UN ANCIEN DIPLOMATE.

La Fête du 22 Septembre

Nous nous étonnons que la République, qui, entre parenthèse, abuse un peu des anniversaires, ait voulu fêter celui du 22 septembre 1792. A cette date, en effet, la République était déjà frappée à mort, puisque ceux qui croyaient la diriger étaient déjà les esclaves avant d'être eux-mêmes les victimes de la populace avide de sang qui venait de commettre les crimes de septembre.

Il y a, près de cette date, une autre date dont nous célébrerions volontiers l'anniversaire : c'est celle du 20 septembre qui nous rappelle, avec la bataille de Valmy, l'effort couronné de succès qui sauva l'intégrité du territoire français.

A celle-là nous eussions applaudi en patriotes qui n'avons jamais marchandé et ne marchandons jamais nos services au gouvernement quelconque qui les réclamera au jour du danger.

Mais s'associer aux fêtes de la proclamation d'une forme de gouvernement sanglante qui commence au mot de Collot d'Herbois : « Le 2 septembre est le grand article du Credo de la République » pour finir au cri douloureux de M^{me} Rolland : « O liberté, que de crimes on commet en ton nom ! » nous ne le ferons pas !

D'ailleurs, les auteurs de la proposition de loi votée par les Chambres auraient dû réfléchir qu'il était de mauvais augure et d'un triste exemple de célébrer le centenaire d'une République qui devait voir, avant la fin de sa septième année d'existence, ses plus fervents sectateurs devenir, comme Cambacérès par exemple, les agents les plus actifs du 18 brumaire, et jeter la France dans les bras de Bonaparte. (Journal de Maine-et-Loire.)

LA BABOULINADE

Eugène-Émile Baboulin, ouvrier gantier, chez M. Benoit, fabricant, 197, rue de Vendôme, à Lyon, est un personnage qui ne manque pas d'une certaine originalité.

Il a fait sa déclaration de candidature à l'élection législative de Tournon. Ce n'est pas là qu'est l'étrangeté du fait. Il y en a certes à la Chambre qui ne lui sont supérieures en rien ; mais en quoi il a été plus drôle c'est dans le choix du pseudonyme qu'il s'est octroyé.

Il est allé à la mairie faire légaliser la signature suivante : « Lazare Carnot ». Baboulin a disparu. Il n'est resté que le nom historique du grand-père de la République. On a mis les cachets officiels, le paraphe municipal a été apposé et la pièce est partie pour la préfecture de l'Ardèche.

Là, dans les bureaux, un reçu provisoire a été libellé conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1889, toujours au nom de M. Lazare Carnot et avec les qualités particulières et l'adresse du gantier.

Enfin, comme ces premiers succès, cette légalisation étonnante, ce reçu plus surprenant encore l'avaient encouragé, le Naundorf de la troisième dynastie républicaine s'est adressé au préfet du Rhône pour lui demander une subvention à titre de frais électoraux. Il est vrai qu'il n'avait pas l'intention de corrompre les populations, il ne réclamait que trois mille francs. On faisait les choses plus grandement du temps de M. Constans.

Cette fois, Baboulin en a été pour ses peines épistolaires. La préfecture n'a pas répondu ; comme l'a dit spirituellement un journal conservateur, elle a mieux défendu ses fonds secrets que le nom du Président de la République.

Cet incident a fait le tour de la presse. On en a ri. A y regarder de plus près n'est-il pas à sa façon un signe du temps et un instructif spécimen de notre régime administratif et gouvernemental.

Voilà un pauvre diable de toqué, qui, dans ses rêves de grandeur et d'ambition, veut s'introduire dans la famille qui lui paraît la plus qualifiée. Il ressemble vaguement à Sadi-Carnot, il porte sa barbe noire taillée de la même manière ; cela suffit pour qu'on légalise le faux nom qu'il signe. Une mairie s'y laisse prendre, une préfecture y coupe. Les lenteurs, les minuties, les exigences de la bureaucratie française sont légendaires. Qu'un vieux soldat veuille toucher sa pension de retraite sans apporter autant de certificats de vie qu'il a de quartiers en retard, on le renverra les chercher et, vivant le 4^e septembre, il lui faudra prouver qu'il l'était également en janvier ou en février dernier.

Cependant Baboulin-Carnot a été légalisé et favorisé du récépissé préfectoral.

Voilà le côté comique de la Baboulinade, régime sous lequel nous vivons aujourd'hui. Le côté sérieux est plus inquiétant. Si le préfet de l'Ardèche est un naïf étourneau, que dire de celui du Tarn ?

Il y a présentement une commune de France

qui s'est spontanément placée dans la situation de la Commune de Paris en 1871. C'est le 15 août dernier qu'elle a fait son 18 mars et proclamé son émancipation dans une émeute dirigée par le maire lui-même.

Non seulement ce maire est encore aujourd'hui en fonctions, non seulement il peut encore déployer à son gré, tantôt l'écharpe tricolore, tantôt le drapeau rouge, mais il jouit dans les limites de son territoire d'une telle omnipotence que le préfet avoue n'avoir rien à y voir.

Le syndicat gréviste et la mairie de Carmaux incarnés dans la personne de l'ajusteur Calvignac sont au-dessus des lois. Ils délivrent aux fonctionnaires de l'État, aux ingénieurs des mines de l'État aussi bien qu'aux particuliers, des cartes de circulation quand il leur plaît, leurs patrouilles marchent concurremment avec celles de la force armée, de l'infanterie de ligne et des chasseurs à cheval ; elles exercent leur police, elles permettent ou défendent tel ou tel travail, protègent l'un ou gourmandent l'autre à leur gré.

Des députés de Paris et de Toulouse viennent, ils prennent part aux délibérations des syndicats et des fédérations, le préfet les salue bien bas, et le procureur de la République oublie que son collègue de Lille faisait il y a peu de jours poursuivre et condamner des patrons et des prêtres catholiques pour avoir voulu se mêler à leurs ouvriers.

Les pires excitations révolutionnaires sont tolérées, on désarme devant la menace et la violence. La justice elle-même paraît ne plus s'y reconnaître devant sa propre besogne. On passe en cours d'assises à Paris deux longues journées à discuter avec des maîtres d'armes et des prévôts comment l'on peut et l'on doit se battre en duel. On ne sait plus bien pourquoi les uns sont acquittés ou les autres condamnés, ni même de quoi on les accusait. Il arrive parfois que ce sont les témoins qui sortent le plus maltraités.

La diplomatie de M. Ribot se console de ses déboires coloniaux en fortifiant nos alliances par des fêtes foraines où des figurants sont travestis en chevaliers-gardes russes et des figurantes en rosières moscovites dans le jardin des Tuileries dénaturé et qui se terminent par le déficit au détriment des pauvres.

C'est le chaos, c'est le gâchis partout, c'est une Baboulinade universelle, et la seule conclusion qu'on puisse tirer de ce qu'on voit est un point d'interrogation : « Combien de temps un grand peuple peut-il impunément n'être pas gouverné ? »

JEAN-LOUIS

INFORMATIONS

INFECTION DE LA SEINE

Plusieurs journaux ont parlé de l'état d'infection de la Seine, infection si prononcée, que les poissons meurent en masse.

Le *Voltaire* incrimine les agents responsables et ajoute :

« Le fleuve était hier, entre Suresnes et Asnières, couvert, de l'une à l'autre rive, d'une couche épaisse de poissons morts.

• Si demain une épidémie se déclarait, vio-

lente, à Saint-Cloud, Montretout, Suresnes, Courbevoie, Puteaux, Asnières, etc., le service de la navigation aurait à porter une terrible responsabilité.

» Il est inouï qu'un pareil état de choses puisse durer vingt-quatre heures.

» Et les chefs de services dont relève la salubrité publique feraient bien de le faire cesser, s'ils veulent éviter les accusations trop justifiées de la population.

Cela est inouï, oui; mais cela est, et cela persiste, malgré toutes les réclamations.

AFFAIRE CRÉMIEU-TROCHU

Voici des détails sur l'incident survenu entre M. Crémieu-Foa et le lieutenant Trochu. Les témoins de M. Crémieu, en présence du résultat négatif de leur démarche, ont quitté Meaux, tandis que M. Crémieu s'est rendu au mess des officiers. Ceux-ci déjeunèrent. M. Crémieu entra en criant : « Je viens souffleter le lieutenant Trochu, » et il lui lança son gant au visage.

Aussitôt tous les officiers sont debout. M. Trochu saisit un bâton pour se défendre contre M. Crémieu, qui le frappait à coups de poing. Les verres, les bouteilles, les chaises volent autour de M. Crémieu, qui est assez maltraité : il a un œil contusionné, il gagne la porte.

Le colonel du 8^e dragons, qui passait, s'informe de la cause de ce tumulte et saisit immédiatement le parquet de l'affaire.

Le commissaire de police se met à la recherche de M. Crémieu, qu'il trouve déjeunant au buffet de la gare, il le prie de se tenir à sa disposition.

Peu après, l'ordre arrivait au Parquet de confronter M. Crémieu avec le lieutenant Trochu. Celui-ci demande à être séparé de M. Crémieu pendant la confrontation, afin de ne pas être tenté de renouveler les voies de fait. De son côté, M. Crémieu, qui se présentait très calme, disait : « Je n'ai jamais été sur le terrain, mais si j'y vais, c'est pour tuer ou être tué.

Vers 4 heures 1/2, M. Crémieu était libre et rentra à Paris.

Le Parquet de Meaux poursuit l'enquête.

Le général de Semailons est venu avant-hier soir à Paris rendre compte de l'incident à M. de Freycinet.

On croit que l'affaire n'aura pas de suites judiciaires.

On lit dans la *Nation*, sous la signature de M. Camille Dreyfus au sujet de l'incident Crémieu-Foa-Trochu :

« Voici un nouvel incident Crémieu-Foa. C'est trop, beaucoup trop !

» M. Ernest Crémieu-Foa, qui a déjà sur la conscience une de ces légèretés qui pèsent sur la vie d'un homme et qui est l'auteur, le seul auteur responsable de la mort du

capitaine Mayer, aurait bien fait de se tenir tranquille.

» Il n'a ni la maturité, ni l'autorité morale nécessaires pour prendre en main la défense de la liberté de conscience.

» Qu'il se taise et qu'il se fasse oublier ; à cette condition-là seulement on pourra lui pardonner l'immense malheur dont il a été la cause.

M. Ernest Crémieu-Foa saura-t-il mettre en pratique ce conseil d'un de ses coreligionnaires les plus en vue ?

NOUVEAUX RENFORTS

Le port de Lorient vient de recevoir, sans explications, l'ordre d'expédier sur Bordeaux, pour y être rendu le 2 septembre, un détachement de cent hommes d'infanterie de marine.

Il est probable que ces soldats sont destinés au Dahomey, car un paquebot des *Chargeurs-Réunis* quittera Bordeaux pour cette destination la semaine prochaine.

Sur ce paquebot doit prendre passage M. Dubois-Saint-Sevrin, médecin de la marine, désigné pour convoyer les malades et les blessés de l'expédition.

LES CRÉANCIERS DU PORTUGAL

A la suite de la réduction d'intérêt imposée aux porteurs de rentes portugaises, l'Allemagne avait officiellement protesté au nom de ses nationaux, mais cette protestation était demeurée isolée et le Portugal y avait opposé une sorte de fin de non recevoir.

La France étant intervenue à son tour ces jours derniers, l'Autriche et l'Italie ont immédiatement suivi son exemple.

Le gouvernement portugais s'est alors décidé à répondre qu'il étudiait un plan financier de nature à concilier les intérêts des créanciers étrangers avec ceux de son Trésor épuisé. Quand le projet sera définitivement établi, il appellera en conférence les nations intéressées.

LES FÊTES DE GÈNES

Contrairement à ce qui a été annoncé, le vice-amiral Rieucaer, qui doit se rendre à Gènes en la double qualité de commandant en chef de l'escadre et d'envoyé extraordinaire pour saluer le roi Humbert, ne sera pas porteur d'une lettre autographe de M. Carnot au roi d'Italie.

L'ÉVACUATION DE L'ÉGYPTE

On écrit de Londres que l'ambassadeur de Turquie, en présentant officiellement les félicitations du Sultan à M. Gladstone, lui a dit que son souverain espérait que le ministre de la reine ne manquerait pas d'étudier la prochaine évacuation de l'Égypte.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1^{er} septembre 1892.

Encouragée par les demandes du comptant qui vise le détachement du coupon du 3 0/0, la spéculation pousse les cours de ce fonds à 100.35. Le 4 1/2 progresse à 105 65.

La Rente Italienne s'inscrit encore en nouvelle avance à 92.15; on prévoit des cours plus élevés encore en raison de l'amélioration de la situation économique du pays. Les Méridionaux cotent 643.75. L'Extérieure s'inscrit à 65 1/8.

Le Rouble arrive faible de Berlin, aussi le Russe nouveau est stationnaire à 79.15 et l'Orient à 67.75.

L'action de la Banque de France cote 4.150 à terme. Le bilan publié aujourd'hui indique une augmentation de 70 millions au portefeuille effets de commerce et une diminution de 2 1/2 millions à l'encaisse or.

Le Crédit Foncier regagne à 1.113 le terrain perdu hier. En tenant compte des bénéfices à réaliser en dehors des opérations de prêts, on calcule que le dividende de 1892 pourra être égal à celui de 1891.

La Banque de Paris est en avance marquée à 673; on donne comme chose faite la conclusion du traité pour l'avance de 50 millions à l'Espagne.

La Société Générale toujours demandée au comptant s'inscrit de 484 à 485. L'emploi de ses dépôts en achat de 4 1/2 0/0 assure à cette société un important bénéfice.

Le Crédit Lyonnais est en progrès à 808. On suppose que cette société aura une participation dans l'opération d'avance dont on annonce la conclusion avec l'Espagne.

Les Chemins Economiques valent 422.50.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Imprimés municipaux

Sous le titre : « LA VÉRITÉ », la *Petite Loire* revient, dans son numéro d'hier, sur la question du partage des imprimés par la municipalité, et, à cette occasion, lève un petit coin de rideau qui donne un coup d'œil vraiment intéressant.

Notre confrère déclare qu'il a renoncé à composer une liste radicale aux dernières élections, parce qu'elle eût fait échec à la liste municipale et favorisé les Indépendants. La *Petite Loire*, qui veut bien élucider l'affaire, en partie pour nous, confirme ce que nous avons appris pendant la période électorale. Son renoncement était au prix d'une compensation : le partage des imprimés.

Mais il n'y avait rien d'écrit, et l'imprimeur du journal en conclut qu'avec nos municipaux le vieux proverbe latin, *verba volant*, est largement appliqué. Ils avaient, dit-il, de fameuses ailes les promesses et les engagements verbaux, car ils sont diablement loin aujourd'hui.

Voilà qui n'est pas flatteur. Quoi ! faudra-t-il désormais que tout engagement pris par

certaines républicains soit couché, séance tenante, sur papier timbré et enregistré, ou rien de fait !

La *Petite Loire* ne nommant personne.... pour aujourd'hui, compromet ainsi, sinon la majorité des élus, du moins ceux bien connus qui ont pris la direction de la campagne électorale. Ils sont ainsi mis en demeure de donner une explication publique, sans quoi leurs amis déploieront une telle altitude, si peu digne des mandataires qu'ils se sont donnés.

Nous sommes convaincus, d'autre part, que notre autre confrère du *Courrier* n'a point eu de réticence en déclarant solennellement que la mesure adoptée avait pour but unique d'évincer tout négociant opposé aux idées du jour. Aujourd'hui il se fera le premier et le plus ardent défenseur des droits de la *Petite Loire*, dont le républicanisme ne peut lui laisser de doute, et, généreusement, il engagera le maire à donner à ce collègue une part du gâteau municipal.

Il fera plus : il ne reculera pas devant une démarche près de son confrère de la rue Dacier pour lui expliquer que sa déclaration à la séance du 19 août ne saurait l'atteindre, et qu'en ce qui le concerne, il le dégage entièrement de l'engagement qui est la conclusion de l'article « *La Vérité* ».

Sur ce point, nous ferions bien sincèrement chorus avec le *Courrier*, mais nous sommes disqualifiés et n'avons pas voix au chapitre.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira demain samedi, 3 septembre, à 7 heures 1/2 du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

- 1^o Tramways saumurois. — Avis.
- 2^o Rapport de la commission de l'instruction publique sur les écoles des Ponts.
- 3^o Collège de jeunes filles. — Crédit complémentaire de 1891.
- 4^o Service des eaux. — Crédit pour remboursement et exécution des travaux particuliers.
- 5^o Bains sur la Loire. — Traité à passer avec M^{me} veuve Roland.
- 6^o Affaires diverses.

Excursion de la Société anthropologique à Saumur

Après-demain dimanche 4 septembre, la Société anthropologique de Paris fera, sous la direction de MM. G. et A. de Mortillet, professeurs à l'École d'anthropologie, une excursion à Saumur.

Départ de Paris à 8 heures 25 du matin (gare d'Orléans).

Les membres de cette Société savante visiteront notamment le Musée de Saumur et les monuments mégalithiques de Bagnoux.

Lundi, ces messieurs se rendront à Tours,

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR
Le Marquis DE FOUDRAS

Éléonore, rassurée par cette résolution tant soit peu égoïste, se trouva plus forte pour continuer une conversation dont chaque mot, jusqu'à ce moment, avait été une humiliation pour elle : elle reprit donc gracieusement :

— Je vous remercie, Léonce, d'être sincère avec moi, car cette sincérité est une preuve de votre affection.

— Oh ! mon Dieu ! non, ma cousine. Je dis ce que je pense, parce que je ne pense jamais deux choses à la fois, et quand je ne parle pas, c'est que je ne trouve rien à dire, et cela m'arrive bien souvent.

— C'est ce que le monde appelle du beau nom de sagesse, mon cousin, répondit Éléonore en mettant sur-le-champ à exécution le projet qu'elle avait formé de rendre son futur mari confiant en lui-même.

— Le monde a bien de la bonté, ma cousine ; et je crois qu'il me plaira beaucoup si je ne le vois jamais.

Après cette première tentative peu heureuse de mademoiselle Loubert, il y eut un moment de silence, pendant lequel Léonce, ayant tout à fait oublié ce qui venait de se passer, se mit à examiner l'arrangement du salon, qui avait subi une véritable transformation depuis qu'Éléonore s'était élevée, par son âge et l'empire qu'elle avait pris sur son père, à la dignité de maîtresse de maison. Les anciens meubles avaient été remplacés par d'autres d'une forme élégante et nouvelle ; de riches tentures de soie recouvraient les vieux papiers à grands ramages qui tapissaient jadis les murs : le changement était complet.

— Est-ce que mon oncle a gagné beaucoup d'argent depuis que je suis parti ? demanda Léonce avec une sorte d'inquiétude.

— Je le crois, car il est toujours fort occupé d'affaires, et vous savez qu'il a la main heureuse. Mais parlez-moi un peu de vos voyages : vous avez dû voir des choses fort intéressantes.

— Oh ! mou Dieu, non. Tous les pays se ressemblent, et je me suis ennuyé partout.

— Même en Italie ?

— En Italie moins qu'ailleurs, parce que je n'y suis pas resté aussi longtemps qu'en Allemagne et en Angleterre.

— Avez-vous rapporté quelques objets d'art ?

— J'ai ramené un chien magnifique qui s'appelle Snap. La première fois que je viendrai ici à cheval, je me ferai suivre par lui. C'est un lévrier. Quand il se dresse et qu'il met ses pattes de devant sur mes épaules, il est plus grand que vous.

La même expression de fierté qui avait déjà altéré la sérénité de la physionomie d'Éléonore, reparut une seconde fois, et ce fut avec une légère nuance de dépit que la jeune fille dit à son cousin :

— Voulez-vous que nous allions faire un tour dans le parc, Léonce ? Je vous montrerai ma volière, qui est fort intéressante en ce moment : presque toutes les femelles ont des œufs ou des petits.

Léonce, qui détestait par dessus tout la conversation, et qui, entre toutes les choses, préférerait les plus insignifiantes, accepta avec empressement la proposition de sa cousine. Ils sortirent donc tous les deux, et bientôt ils dis-

parurent sous les beaux ombrages du parc de Courville.

En ce même moment, madame Granval achevait de faire connaître ses honorables scrupules à son frère, qui avait de la peine à les comprendre.

— Vous le voyez, mon frère, disait-elle, il est impossible que je consente à ce mariage. Il ferait le malheur de votre fille, et je ne m'en consolerais de ma vie.

— Vous ne connaissez pas Éléonore, ma sœur, reprit l'honnête industriel, un peu confus d'avoir moins de sollicitude que madame Granval pour le bonheur de son enfant. Elle n'est pas romanesque, et pourvu que son mari soit honnête homme, elle s'arrangera parfaitement de tout le reste.

— Mais je vous répète qu'il n'a pas plus d'intelligence que lors de son départ, il y a cinq ans.

— Je répondrai à cela que, pendant ces cinq années de liberté, il n'a pas fait une seule sottise. Quel est le jeune homme de son âge dont on puisse en dire autant ?

— Il ne saura pas gérer sa fortune.

— Ma fille l'aidera. C'est elle qui administre toutes mes propriétés rurales.

pour visiter l'Exposition nationale et le Musée d'archéologie qui est, on le sait, des plus intéressants et des plus complets.

TOUJOURS LES TRAMWAYS

Hier, vers midi, rue Nationale, les roues d'une voiture se sont engagées dans les rails du tramway. Le véhicule a versé. Plusieurs personnes, se trouvant dans la voiture, ont été projetées à terre. Une femme âgée a eu le bras fortement contusionné, et a reçu les premiers soins chez M. Peyramaure, pharmacien.

MONTREUIL-BELLAY

Mercrèdi, dans cette ville, a eu lieu le grand banquet annuel des commerçants de la région.

Parmi eux MM. Ferrand, Moriceau, Dogueureau, Tenneguin, Sorin, Malécot, Laroche, etc. La réunion était présidée par M. Malécot, le minotier de la Motte-Bourbon. A ses côtés avaient pris place MM. de Grandmaison, maire de Montreuil-Bellay, MM. Gaadrez et Hacault, MM. Antheaume et Norman-L. notaires, M. Bedon, huissier. La plus grande cordialité a régné pendant tout le repas. Au dessert, M. de Grandmaison a souhaité la bienvenue aux commerçants de la région et en quelques mots leur a démontré la nécessité qu'il y a aujourd'hui de maintenir, par tous les moyens possibles, les tarifs douaniers votés l'an dernier par les Chambres. Contrairement à ce qu'avaient annoncé les libre-échangistes, les prix du pain, de la viande et du vin n'ont pas augmenté. Il n'y a donc pas lieu de dire que les protectionnistes veulent affamer le peuple.

La défense des tarifs douaniers actuels résume un mandat impératif que les électeurs doivent imposer dorénavant à leurs représentants.

Après le repas, de nombreuses affaires représentant de grosses sommes ont été traitées et ce n'est que sur le tard que les cent trente convives se sont séparés, enchantés du bon déjeuner de l'Hôtel de Londres et de l'aimable accueil des Montreuillais. On s'est donné rendez-vous à l'an prochain.

LA FÊTE DU PUY-NOTRE-DAME

On nous écrit du Puy-Notre-Dame, le 31 août 1892 :

« Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous adresser sommairement le compte rendu de la jolie fête organisée dimanche dernier au Puy-Notre-Dame, par la nouvelle municipalité, à l'occasion de l'assemblée dite de la Saint-Louis.

Le programme, assez varié, comportait d'abord deux courses en bicyclettes : la première, pour les amateurs étrangers, et la deuxième réservée aux jeunes gens de la localité.

La première course, vivement menée, a été

gagnée par MM. Mancay et Boulassier, de Saumur.

» Dans la deuxième, le jeune Morillon, Heuri, a vu ses efforts couronnés par le succès.

» Puis venait le mâl de cocagne, planté sur la place de la Paleine et qui, par sa hauteur, tint longtemps les concurrents en échec.

» Enfin le jeu des grenouilles et celui de la poêle ramènèrent les nombreux curieux sur le Champ de Mars où se tenait l'assemblée.

» Mais le clou de la fête devait être le feu d'artifice tiré à neuf heures du soir par M. Nizot, du Puy-Notre-Dame.

» Merci donc aux organisateurs, et en particulier à M. le Maire, pour avoir cherché à relever notre assemblée si longtemps délaissée.

» Merci également pour le concours actif et dévoué de notre bonne petite Harmonie dont les membres ne comptent ni leur temps ni leur peine lorsqu'il s'agit de faire plaisir à leurs concitoyens.

» Daignez agréer, etc.

» A. BREAUDIÈRE. »

CHOUZÉ. — Une enfant écrasée. — Mardi soir, une petite fille du sieur Buchet, cantonnier de la commune de Chouzé, âgée de huit à neuf ans, est tombée sous la roue d'une voiture chargée d'osier appartenant au sieur Joubert, vannier, son voisin, qu'il conduisait à bras, pour la rentrer chez lui, avec son ouvrier.

Personne ne s'est rendu compte de la façon dont ce malheur est arrivé.

L'ouvrier était devant dans les brancards, et le patron poussait derrière : il ne s'est aperçu de l'accident qu'en butant sur le corps de l'enfant ; la roue lui avait passé sur la figure.

La pauvre petite n'est pas morte sur-le-champ ; mais on la considère comme perdue.

On suppose que la petite fille, ayant laissé échapper son sabot, voulut le rattraper ; elle sera tombée sous la roue.

LES GRANDES MANŒUVRES

LES OFFICIERS ÉTRANGERS

Nous avons publié la liste des officiers étrangers qui doivent assister aux manœuvres des 9^e et 12^e corps.

Il nous manquait le nom de l'officier suisse, qui est M. le colonel de Perrot.

Les Etats-Unis ne seront pas représentés, cette année, aux grandes manœuvres.

Les officiers étrangers seront accompagnés ou, mieux, pilotés par MM. Trembeau, lieutenant-colonel, commandant en second l'École de cavalerie ; Mahot, capitaine à la même École ; d'Astorg, capitaine d'artillerie ; de Bourqueneq, capitaine au 25^e dragons, et Schaeffer, capitaine d'artillerie.

PASSAGES DE TROUPES A POITIERS

Voici les dates de passages et le chiffre des effectifs, officiers, hommes et chevaux, qui se-

ront cantonnés à Poitiers, pendant les manœuvres, du 4 au 19 septembre :

Le 4 septembre. — 4 officiers, 158 hommes du 2^e pontonniers.

Le 5 septembre. — 21 officiers, 210 hommes, 215 chevaux du 7^e hussards.

Les 8 et 9 septembre. — 5 officiers, 20 hommes, de la 9^e section d'infirmiers militaires, et 390 officiers, 8,390 hommes, 400 chevaux des 222^e et 323^e d'infanterie de réserve.

Le 18 septembre. — 20 officiers, 500 hommes, 20 chevaux du 114^e de ligne, et 127 officiers, 3,553 hommes, 162 chevaux des 77^e et 135^e d'infanterie.

Le 19 septembre. — 6 officiers, 241 hommes, 145 chevaux des équipages de pout.

M. CARNOT NE S'ARRÊTERA PAS A TOURS

Malgré les vives instances de la délégation du Conseil municipal de Tours, M. Carnot a dû décliner l'invitation qui lui était faite de s'arrêter à Tours, l'itinéraire de son voyage à Poitiers étant déjà arrêté.

M. Carnot ne tenait peut-être pas à trouver, parmi les maires du département convoqués pour le recevoir, le gendre funeste de son prédécesseur.

La poignée de mains traditionnelle, la poignée de mains automatique du chef de l'État. M. Carnot ne veut pas, si banales qu'elle puisse être, l'accorder au maire de Loches. Donc, il sourit, salue et ne vient pas...

Nouvel accident sur la ligne de l'État

Le bruit a couru avec insistance ce matin d'un nouvel accident de chemin de fer aux Clouzeaux, entre La Roche-sur-Yon et Les Sables.

Nous avons été prendre des informations au sujet de ce bruit. Les dépêches qui annonçaient cette catastrophe ont passé de Thouars à Châteauneuf-du-Loir sans s'arrêter à Nantilly. De sorte que l'on ne peut que donner des à peu près et encore sous toutes réserves.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'hier soir, le train léger 372 a tamponné un train de marchandises vers 6 heures 58, aux Clouzeaux. Il y a des morts et des blessés, mais on n'en connaît pas le nombre. La cause de cet accident reste inconnue.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Bains de Mer. — Billets d'aller et retour à prix réduits

Pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, il est délivré :

Pour les stations comprises entre Saint-Nazaire (inclus), le Croisic (inclus) et Guérande (inclus), des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double du prix des billets simples, savoir :

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de :

La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche) ; Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours) ; Baugé (via La Flèche) ; Jumelles-Briou (via Saumur) ; Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires (Nantes exclu) comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire (inclus).

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, au prix réduits ci-après :

1^{re} classe : 31 francs ; 2^e classe : 23 francs ; par place, aller et retour compris.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 1^{er} septembre. — Renée-Emilie-Julia Bourgeon, rue de la Visitation ; — Louise Lelièvre, rue Beaurepaire.

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} Septembre 1892

3 0/0.	100 10
3 0/0 amortissable.	100 »
4 1/2.	105 50

En prévenant la constipation

Montredon (Tarn), le 2 octobre 1891. — L'usage de vos Pilules Suisses m'a été avantageux dans le cas suivant : Un homme de 30 à 25 ans, atteint d'une affection des organes gastro-hépatiques, était sujet à des crises fréquentes de gastralgie et d'hépatalgie. Eh bien, dans ce cas, vos Pilules Suisses, en prévenant la constipation, ont été très utiles ; elles m'ont aidé à guérir ce malade.

Docteur BAISSÉ.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

AVIS

AUX

MAGASINS GÉNÉRAUX DU TISSU à Saumur

Rue d'Orléans, 18, dans les locaux de MM. MEXME

Nous rappelons aux Dames de Saumur que la Clôture de la Vente des Magasins Généraux du Tissu est irrévocablement fixée au

Samedi 5 septembre, à 5 heures du soir.

Pendant ces DEUX DERNIERS JOURS DE VENTE, il sera fait des rabais considérables sur toutes les marchandises. Nous engageons donc les retardataires à se hâter d'accourir en foule profiter de ces occasions incomparables que l'on ne peut trouver qu'aux

MAGASINS GÉNÉRAUX DU TISSU

Rue d'Orléans, 18.

Dernières Nouvelles

Paris, 2 septembre, 12 h. 55 soir.

Le ministère de la marine fait démentir formellement l'envoi de nouvelles troupes d'infanterie de marine au Dahomey, annoncé par un journal du matin.

HAVAS.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés.	1.50 le litre
Montpellier 45	1.75
Armagnac 50	2.00

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Il la blessera par ses propos ; il l'humiliera par ses sentiments vulgaires.

— Parce qu'il dit et fait ce que les autres pensent et cachent ? Ma fille est trop raisonnable pour cela.

— Il n'a pas de suite dans les idées.

— Il n'en sera que plus facile à conduire.

— Eh bien ! il est sans cœur ! s'écria madame Granval avec désespoir.

— Il n'en fera que moins de sottises.

— Mon frère, vous calomniez votre fille. Je suis sûre qu'à l'heure qu'il est, elle songe déjà au moyen de rompre cette union, à laquelle elle n'avait consenti que sur l'espérance d'un changement qui ne s'est pas réalisé. Éléonore a le sentiment de sa valeur ; elle sait qu'elle pourra épouser à peu près qui elle voudra avec ses avantages personnels et ses cent mille livres de rentes.

— Dites plus de deux ceufs, ma sœur, répartit vivement M. Loubert, qui avait tenu en réserve ce dernier argument, comme Napoléon ménageait sa garde pour décider le gain des grandes batailles.

— Raison de plus, mon frère, pour que je retire ma parole. Si Éléonore était pauvre, j'aurais hésité peut-être ; mais, en vérité, main-

tenant j'aurais l'air de sacrifier à un vil intérêt les devoirs les plus sacrés.

La figure de M. Loubert prit une expression d'étonnement si prononcée, qu'il ne tint qu'à madame Granval de croire qu'elle avait dit la chose la plus absurde du monde.

— Ne me comprenez-vous pas, mon frère ? continua-t-elle. Je refuse votre fille, parce qu'elle est assez riche pour n'avoir pas besoin d'acheter la fortune de mon malheureux fils au prix de son bonheur et de sa dignité.

— On n'est jamais assez riche pour n'avoir pas envie de s'enrichir encore.

— Ah ! mon frère !

— Ma sœur, écoutez-moi : je respecte vos scrupules, quoique je les trouve exagérés. Si ma fille était romanesque, je me rangerais à votre opinion, et d'un commun accord nous renoncerions à ce mariage ; mais, je vous le répète encore une fois, Éléonore est calme, sensée ; dans ma manière de voir il n'y a pas de jeune personne qui soit plus faite pour s'arranger du caractère de mon neveu, car elle a tout ce qu'il n'a pas, et il lui manque justement ce qui serait obstacle au bonheur d'une union semblable, c'est-à-dire une tête trop vive et un cœur trop sensible. Faisons une chose

pour mettre notre responsabilité à couvert. Nos enfants se verront tous les jours librement, et dans trois mois Éléonore, à laquelle je promets de ne faire aucune violence, se prononcera. Consentez-vous à cette épreuve ?

— J'y consens, mon frère, parce que l'issue ne m'en paraît pas douteuse : votre fille refusera... je serais même fâchée pour elle et pour Léonce qu'il en fût autrement, car ce serait évidemment pour sa fortune qu'elle l'épouserait. En attendant, comme je ne veux pas qu'elle me croie capable d'une combinaison analogue, je vais lui dire devant vous que je la laisse libre d'accepter ou de refuser. Faites-la prier de venir nous rejoindre.

M. Loubert tira le cordon de la sonnette. Un domestique se présenta aussitôt.

— Constant, allez au salon prévenir mademoiselle Éléonore que sa tante et moi nous l'attendons dans mon cabinet.

— Mademoiselle est dans le parc avec M. le baron, répondit le domestique. Je leur ai entendu dire en passant qu'ils allaient du côté de la volière.

— Eh bien ! cherchez ma fille, et qu'elle vienne à l'instant même.

(A suivre.)

AVIS

Le SAMEDI 3 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure du soir, place de la Bi-lange, à Saumur, VENTE aux en-chères publiques d'un très bon Camion.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8, Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION

AUX enchères publiques ENTRE MAJEUR ET MINEURS D'UNE

MAISON D'HABITATION

ET DÉPENDANCES

Sise rue de la Visitation, n° 10,

ET

D'un Vaste Magasin

Rue des Boires, 13, à Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appar-tiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contra-dictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du six août mil huit cent quatre-vingt-douze, en-registré ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

M. René Antoine Blottin, propriétaire à Saumur, ayant pour avoué M^e LOUIS AL-BERT ;

En présence de Madame Marie-Joséphine-Eugénie Martin, ancienne négociante, ayant demeuré à Amiens (Somme), demeurant actuellement à Saumur, rue de la Visitation, n° 10, veuve de M. Auguste-Paul Blottin, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de 1^{er} René-Anne-Augustine-Marie Blottin ; 2^o Ernest-Auguste-Marie Blottin, enfants mineurs, issus de son mariage avec M. Paul Blottin, sus-nommé, son mari dé-

cedé, ayant ladite dame Me LE RAY pour avoué ;

En présence encore ou lui dûment ap-pelé de M. Henri Flesselles, employé de commerce, demeurant rue Pontin, à Amiens (Somme), pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs sus-nommés ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e LE-LIÈVRE, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des im-meubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une maison, sise à Saumur, rue de la Visitation, n° 10, comprenant : 1^o Un corps de bâtiments sur rue, renfermant, au rez-de-chaussée, un porche fermé ou remise ; au premier étage, deux chambres à feu et deux cabinets avec corridor ; au deuxième étage, deux autres chambres à feu et deux cabinets, grenier sur le tout ;

Un autre corps de bâtiments, au levant du précédent et y attenant, comprenant : une écurie ouvrant sur la cour avec jour dans le mur du levant et porte au nord sur un passage commun, escalier dans ce corps de bâtiments, cabinets sous cet escalier, cour pavée entre les deux corps de bâti-ments avec pompe, le tout au rez-de-chaussée ;

Au premier étage, une chambre divisée en deux parties par un cloison, grenier au-dessus, cabinets d'aisances, le tout joignant au nord M. Boislard, au levant Madame veuve Raguideau, au couchant la rue de la Visitation, et au midi Madame veuve Sau-laie, passage commun avec M. Boislard.

Mise à prix 4.000 fr.

DEUXIÈME LOT

Un grand magasin, bâti pour permettre l'établissement d'un premier étage habi-table, sis à Saumur, rue des Boires, n° 13, avec écurie au fond, petite cour derrière avec arbres fruitiers et ceps de vigne, pompe, le tout joignant au nord Moriceau, au midi M. Terrien, ou représentants, au levant la rue des Basses-Perrières, et au couchant la rue des Boires.

Mise à prix 7.000 fr.

Total des mises à prix : 11.000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié sous-signé.

Saumur, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le deux septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, 1^{er}, 2^e. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE COUPES DE BOIS

SITUÉES

Sur la Terre de Brézé, station de Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire).

Ces Coupes sont à exploiter en 1892-1893

Ensemble, 48 hectares 75 ares 91 centiares.

Les bois des Bas sont à la dis-tance de 2 kil. du Canal de la Dive. Les bois des Hauts et des Bas sont à la distance de 4 kil. de la station de Brézé, ligne de Paris à Bordeaux, et à 42 kil. de Saumur.

Bois des Bas, aménagés à 15 ans (grande coupe d'Asnière) : 23 an-ciens, 42 modernes, 76 cadets, 130 balivettes, 600 baliveaux. — Coupe friche à Priou : 21 anciens, 41 modernes, 72 cadets, 105 bali-vettes, 520 baliveaux.

Bois des Hauts, aménagés à 14 ans. Coupe des bois de la Roche : 12 anciens, 20 modernes, 40 ca-dets, 72 balivettes, 300 baliveaux. — Coupe de l'Étang : 36 anciens, 70 modernes, 436 cadets, 490 bali-vette, 900 baliveaux.

Bois des Hauts, âgés de 43 ans, restant à vendre de l'exercice 1891-1892. Coupe de la Bouchardière : 28 anciens, 56 modernes, 116 ca-dets, 476 balivettes, 600 bali-veaux, sapins réservés. — Coupe du Petit-Bois-Semé : 3 anciens, 7 modernes, 15 cadets, 20 bali-vettes, 70 baliveaux, 9 sapins.

Exercice 1891-92. Coupe de la Bouchardière : 15 anciens, 14 mo-dernes, 36 cadets, 236 balivettes. Coupes du Petit-Bois-Semé : 21 bali-vettes.

Bois des Bas Exercice 1892-93. Grande coupe de l'Asnière : 65 an-

ciens, 87 modernes, 215 cadets, 181 balivettes. Coupes des Friches à Priou : 81 anciens, 81 modernes, 272 cadets, 218 balivettes.

Bois des Hauts. Coupe du Bois de la Roche : 48 cadets. Coupe de l'Étang : 42 anciens, 27 mo-dernes, 98 cadets, 630 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplace-ments désignés ; il pourra égale-ment écorcer.

S'adresser, pour traiter et pour renseignements, à M. EPOUDRY, régisseur de la Terre de Brézé.

FUTAILLES A VENDRE

SE COMPOSANT :

De Barriques, Pipes de 6 hec-tolitres. Foutires jusqu'à 60 hec-tolitres.

S'adresser à J. R. MABILEAU, distillateur, place du Roi René.

A CÉDER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

FONDS bien achalandé de Ma-réchalerie, Vannerie et Serrurerie, avec matériel et ou-tillage en bon état, exploité à Dam-pierre.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, no-taire à Saumur.

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, man-sarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lin-gerie de M^{lle} TAILLARD.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITTÉRATURE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, autrefois rue Nationale, vient de transférer son domicile rue de l'Abattoir, 17.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolf et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE

de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement



SOCIÉTÉ

DES HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts : « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon 2 fr. 80 Le 1/2 flacon ... 1 fr. 50

Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En honbonne de 3 kilog. le demi-kilog. 1 fr. 50

— de 5 kilog. 1 fr. 10

— de 10 kilog. 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,